

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DU HEULME**

L'an deux mil seize le 10 février à 20 h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice Delahaye, Maire, suite à la convocation du 2 février 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 11 (7 présents – 4 absents- 9 votants)

Etaient présents : Maurice DELAHAYE, Virginie FERBUS, Roger CEDENOT, Nathalie DELAHAYE, Nicole POUILLAIN, Brigitte MACREZ, Guillaume MANET.

Absents excusés :

Louis HAUTREUX donne pouvoir à Virginie HAUTREUX,
Clarissa REVOL donne procuration à Maurice DELAHAYE

Martial LEPREVOST

Cyrille POUSSARD

Est élue secrétaire de séance Brigitte Macrez

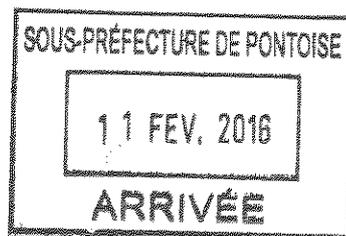


Schéma Départemental de Coopération
Intercommunale

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à commune de Neuilly-en-Vexin le 8 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil municipal **émet** un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Fait au Heulme, le 10 février 2016,

Le Maire,
Maurice DELAHAYE

